



Prise de plusieurs médicaments (polymédication) par une personne âgée

🕒 paru le 01/04/2020 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 07/04/2023

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

La polymédication, qu'est-ce que c'est ?

Les personnes âgées ont souvent plusieurs problèmes de santé en même temps. Elles doivent donc parfois prendre plusieurs médicaments différents. Le fait de prendre plusieurs médicaments s'appelle la polymédication.

La polymédication peut poser des problèmes :

- un médicament peut avoir une influence sur un autre. Par exemple, un médicament peut augmenter ou diminuer l'efficacité d'un autre médicament ;
- chaque médicament peut provoquer des effets secondaires qui s'ajoutent aux effets secondaires des autres médicaments ;
- la combinaison de médicaments différents peut provoquer de nouveaux effets secondaires.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Chez la personne âgée, le foie et les reins fonctionnent moins bien. Certains médicaments sont alors éliminés plus lentement. Les doses de médicaments à prendre sont alors plus faibles.

Quand une personne âgée a des pertes de mémoire, elle peut avoir des difficultés à suivre son traitement correctement. Elle peut oublier de prendre ses médicaments, les prendre à un mauvais moment ou prendre une mauvaise dose. C'est pourquoi le médecin, la personne âgée, sa famille et les infirmiers et infirmières à domicile doivent bien communiquer entre eux pour s'assurer que la personne âgée prend ses traitements correctement.

Que pouvez-vous faire ?

- Demandez à votre médecin de préparer une liste des médicaments nécessaires.
- Chaque fois qu'un nouveau médicament est ajouté ou qu'un médicament est retiré, adaptez la liste.
- Achetez un pilulier chez le pharmacien et préparez les médicaments pour toute la semaine. Si vous trouvez cela difficile, demandez à un proche ou aux infirmiers et infirmières de le faire pour vous.
- Demandez toujours à votre médecin à quoi servent les médicaments. Vous serez ainsi plus motivé(e) à bien les prendre.
- Dans un cahier, écrivez les changements que vous remarquez. De cette façon, vous pourrez voir si vous avez des effets secondaires au tout début du traitement. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler ou à consulter votre médecin. Parfois,
 - il ne s'agit pas d'un effet secondaire des médicaments ;
 - le problème disparaît en changeant la dose ou en prenant le médicament à un autre moment de la journée.
- Souvent, les médicaments existent sous différentes marques. Il y a les médicaments avec des marques génériques et d'autres avec des marques originales. Demandez au médecin et au pharmacien de toujours vous donner la

même marque. Ainsi, vos comprimés auront toujours la même forme et la même couleur. Vous pourrez les reconnaître plus facilement.

Que peut faire votre médecin ?

Votre médecin fait, avec vous, la balance entre les avantages et les inconvénients de chaque traitement. Par exemple, un somnifère peut vous aider à vous endormir un peu plus facilement, mais il peut aussi provoquer des chutes.

Votre médecin essaye :

- de limiter le nombre de médicaments différents que vous devez prendre ;
- de vous prescrire la dose nécessaire la plus faible possible ;
- de limiter le plus possible le nombre de prises par jour.

Votre médecin évalue si vous êtes capable de gérer vos traitements. Si nécessaire, il demande à quelqu'un (un proche ou un·e infirmier·ère) de vous aider.

Il vérifie régulièrement si la liste des médicaments est toujours correcte, surtout après une hospitalisation ou à l'occasion d'un nouveau problème de santé.

En savoir plus ?

- [Médicaments – Choisir avec soin](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Révision des médicaments d'un patient âgé' \(2000\), mis à jour le 12.06.2017 et adapté au contexte belge le 22.11.2019 – ebpracticenet](#)